

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 21-24 février 2016

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale :****Débat d'orientation et assistance technique aux pays en transition****Principales dispositions du débat d'orientation  
et de l'assistance technique dans le domaine de  
la coopération en matière de transport du  
Programme spécial des Nations Unies pour  
les économies des pays d'Asie centrale\*\*****Note du secrétariat***Résumé*

Les débats d'orientation et les activités d'assistance technique dans le domaine des transports mettent l'accent sur le renforcement des capacités des États membres. Une attention particulière est accordée aux pays sans littoral et aux pays en transition, ainsi qu'à la mise en œuvre des instruments juridiques, normes et règles des Nations Unies relatifs aux transports. Le présent document fait le point sur l'état de la coopération en matière de transport dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA) et présente les plans en vue d'actions futures.

Le Comité des transports intérieurs **est invité** à :

- Examiner ce document ; et
- Donner au secrétariat des orientations concernant les moyens d'améliorer encore les activités d'assistance technique dans le domaine de la coopération en matière de transport dans le cadre du SPECA.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 janvier 2017).

\*\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2016-2017, (ECE/TRANS/2016/28 (C i) et ii)) et suite à la Déclaration de Tachkent (26 mars 1998).



## I. Contexte

1. La complexité des systèmes de transport modernes, les buts et objectifs définis dans le document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »<sup>1</sup>, ainsi que la nécessité de tenir compte de tous les éléments pertinents des systèmes de transport intérieur ont conduit à regrouper les activités de la Division des transports durables de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de la manière suivante : a) travaux réglementaires ; b) débats d'orientation ; c) travaux analytiques ; et d) activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

2. Les débats d'orientation ainsi que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités s'attachent principalement à rendre les États membres mieux à même d'adhérer aux instruments juridiques des Nations Unies et de les mettre en œuvre, ainsi qu'à favoriser la mobilité et le transport durables, y compris ses composantes économiques, sociales et environnementales. Dans certains pays ces activités sont davantage axées sur les politiques et dans la plupart des États membres les activités d'assistance technique aident à renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour mettre en place ou améliorer des cadres juridiques en vue de l'établissement d'un système de transport durable. Ces activités profitent à de nombreux États membres et une attention particulière est prêtée aux pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale.

3. Le présent document se penche sur les activités d'assistance technique dans le domaine de la coopération en matière de transport qui sont menées au sein du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA). Cette assistance technique porte sur l'ensemble des aspects, du développement des infrastructures de transport à la facilitation du franchissement des frontières en passant par l'intermodalité et elle implique les administrateurs du secrétariat et le Conseiller régional. De cette façon, il a été possible au secrétariat de couvrir un large éventail de questions liées aux transports.

## II. Activités de coopération du programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale en matière de transport et de facilitation du franchissement des frontières

4. Le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA) a été lancé en 1998 pour renforcer la coopération interrégionale en Asie centrale et l'intégration de cette sous-région à l'économie mondiale. Les États membres du SPECA sont les parties signataires de la Déclaration de Tachkent : Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. La CEE et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) fournissent ensemble un soutien global aux activités menées dans le cadre du Programme SPECA.

5. Comme aucun des pays du SPECA ne dispose de frontière maritime, l'efficacité des liaisons de transport internationales et régionales est essentielle pour relever les défis de développement économique auxquels doit faire face cette région. Conscient de la nécessité de soutenir le développement de systèmes de transports régionaux, le Groupe de travail des transports et du passage des frontières a été créé en 1998 et sa première session a eu lieu la même année à Almaty, au Kazakhstan. La Division des transports durables et la CESAP lui ont apporté un appui technique et administratif dès sa première session, en assurant à tour de rôle le secrétariat.

---

<sup>1</sup> Disponible sur le site [www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E).

6. Au début, le Groupe de travail a mis l'accent sur la promotion du développement des réseaux de transport dans la région ainsi que sur la mise en œuvre de projets et de programmes destinés à soutenir le développement de transports efficaces dans les pays enclavés d'Asie centrale.

7. Les tâches du Groupe de travail ont consisté en particulier à :

- Mettre en place un cadre à vocation opérationnelle pour des projets prioritaires réalistes et applicables destinés à faciliter la circulation intrarégionale et internationale des véhicules, des marchandises et des personnes ;
- Mettre au point un mécanisme de collaboration permettant d'assurer la coordination et le suivi des réalisations entre toutes les parties intéressées de la sous-région de l'Asie centrale en ce qui concerne les activités en cours et prévues en matière de passage des frontières qui concernent les pays du SPECA ;
- Établir une base de données spéciale et passer en revue les actions passées, en cours et proposées en matière de transport et d'activités de passage des frontières qui présentent un intérêt pour le SPECA ;
- Élaborer un programme de travail et un calendrier portant notamment sur la mobilisation des ressources ;
- Appuyer la formation du personnel nécessaire au transport et à la facilitation du passage des frontières ; et
- Coordonner et encourager l'échange de renseignements entre les pays du SPECA et d'autres parties concernées.

8. Les changements considérables intervenus en matière de transport entre l'Europe et l'Asie depuis deux décennies exigent des infrastructures et des opérations de transport plus efficaces en Asie centrale. Pour faire face à la demande croissante des pays du SPECA, le programme du Groupe de travail des transports et du passage des frontières a été réorienté vers des questions liées au développement durable des systèmes de transport et à la promotion de la coopération régionale, un accent particulier étant mis sur la connectivité et l'accroissement de l'efficacité du transport international. Des questions importantes comme la facilitation du passage aux frontières, le développement du transport ferroviaire et l'intermodalité, ainsi que les mesures destinées à améliorer la sécurité routière ont été désignées comme priorités régionales.

9. Les conclusions des réunions du Groupe de travail, reflétant l'état du système de transport régional, ont été régulièrement assorties de recommandations faites aux pays du SPECA :

- De faire des progrès supplémentaire concernant l'adhésion et la mise en œuvre des conventions des Nations Unies relatives aux transports ;
- D'harmoniser le développement des infrastructures de transport en s'appuyant sur les cadres établis (liaisons de transport Europe-Asie, AGR, AGN, AGC et AGTC, Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, Accord intergouvernemental sur les ports secs) ;
- De faciliter encore davantage le transport international routier et ferroviaire ;
- De prendre des mesures dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière de l'ONU (2011-2020) ; et

- De prendre des mesures pour augmenter la solidité et la fiabilité des statistiques de transport afin d'aider les gouvernements et les décideurs à prendre des décisions éclairées en matière de transport.

10. Ces dernières années, les pays du SPECA ont bénéficié de plusieurs activités d'assistance technique organisées par la CEE pour soutenir les activités du Groupe de travail des transports et du passage des frontières du SPECA :

- Pour résoudre les problèmes rencontrés lors de la collecte de statistiques des transports dans certains pays membres du SPECA, plusieurs ateliers ont été organisés en 2010 (Almaty, Kazakhstan) et 2011 (Almaty, Kazakhstan et Baku, Azerbaïdjan) dans le cadre du Groupe de travail des transports et du passage des frontières. Il s'agissait de familiariser les experts des statistiques des transports avec les outils de la CEE adaptés à la collecte et à la diffusion de telles statistiques ainsi que d'obtenir des données fiables de la part des pays du SPECA ;
- L'atelier de renforcement des capacités concernant les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports (procédures d'adhésion et avantages offerts par ces conventions) a été organisé immédiatement après la réunion annuelle du Comité des transports intérieurs (Genève, février 2015). Les exposés et les débats qui se sont déroulés au cours de cet atelier ont permis de réaffirmer la nécessité d'adhérer aux instruments juridiques des Nations Unies et de les mettre en œuvre pour créer des systèmes de transport plus efficaces, plus sûrs et plus respectueux de l'environnement ;
- Au cours de l'atelier du SPECA sur le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité routière (Almaty, septembre 2015), qui s'est tenu dans la foulée de la vingtième réunion du Groupe de travail des transports et du passage des frontières, les pays du SPECA ont présenté leur situation en matière de sécurité routière, échangé des expériences concernant l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire pour la sécurité routière ainsi que l'élaboration de leur stratégie nationale et la mise sur pied d'un système de gestion de la sécurité routière. Il a été considéré que la collecte et l'analyse des données relatives à la sécurité routière permettant d'effectuer un suivi et une évaluation constituaient l'un des principaux défis à relever ;
- L'atelier du SPECA sur le transport routier et la sécurité routière (Achgabat, 8 et 9 septembre 2016) s'est efforcé de renforcer les capacités du SPECA et des pays d'Europe orientale en matière de collecte et de statistiques fiables et complètes concernant le transport par route et la sécurité routière. Un atelier sur l'assistance technique s'est tenu sous les auspices du Groupe de travail du SPECA sur les transports et le passage des frontières, dans la foulée de sa vingt et unième session. Des représentants de cinq pays membres du SPECA – Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Turkménistan – ainsi que du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la Serbie et de la Turquie ont rencontré des représentants de la CEE, de la CESAP et de la Commission économique eurasienne (au total 35 participants) pour débattre de la méthodologie à utiliser pour collecter des statistiques concernant le transport par route et la sécurité routière, ainsi que de la meilleure manière de mettre ces informations à la disposition des décideurs, de la communauté du transport routier et du grand public ;
- La CEE a organisé un séminaire régional sur l'application de la Convention TIR à Douchanbe (mai 2015) avec la participation de représentants de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan et du Tadjikistan, entre autres. L'Afghanistan n'avait repris ses opérations TIR qu'en juillet 2013. Ce séminaire a montré que le régime TIR était de plus en plus utilisé en Asie centrale et que de nombreux pays de la région étaient

disposés à procéder à l'informatisation des procédures douanières et à adopter le concept du guichet unique. Le principal message qui est ressorti de ce séminaire est que plusieurs pays de la région ont désormais des objectifs de politique générale et des plans stratégiques suffisamment avancés pour leur permettre de moderniser et de mieux intégrer leurs processus de commerce et de transport, en particulier les formalités de passage des frontières.

11. Il vaut la peine de rappeler le projet « Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition économique à faciliter le franchissement légal des frontières, la coopération régionale et l'intégration », financé par le Compte de l'ONU pour le développement, qui appuie les activités de facilitation du franchissement des frontières en Asie centrale. Et aussi le projet, dirigé par la CEE et mis en œuvre en collaboration avec le CESAP, qui vise à accroître l'échange électronique de données de transit entre, notamment, le Kirghizistan et ses pays voisins pour améliorer encore les procédures de gestion du risque aux points de passage des frontières et, en fin de compte, pour faciliter le transport légitime. Ce projet a été mené à bien en 2016 et de plus amples informations sont disponibles sur le site [www.unece.org/trans/themes/unda\\_customs-to-customs.html](http://www.unece.org/trans/themes/unda_customs-to-customs.html).

### III. L'étape suivante

12. Lors de sa dixième session, en novembre 2015, le Conseil d'administration du SPECA a décidé de rebaptiser le Groupe de travail « Groupe de travail thématique du transport durable, du transit et de la connectivité » et de fixer de nouveaux objectifs en phase avec la résolution intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ainsi qu'avec les engagements pris par les pays du SPECA d'atteindre les objectifs de développement durable. Le cadre du SPECA a été considéré comme étant une plateforme importante pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable par des activités d'assistance technique, l'élaboration et la mise en œuvre conjointes de projets de transports régionaux ainsi que l'échange de bonnes pratiques en matière de financement des projets.

13. Pour donner suite à la décision du Conseil d'administration du SPECA, la vingt et unième réunion du Groupe de travail a mis l'accent sur les objectifs de développement durable concernant le transport et sur les moyens d'aider les pays membres du SPECA à réaliser ces objectifs et à en suivre les progrès. Plusieurs objectifs de développement durable sur lesquels le secteur du transport exerce une influence directe ont été mis en évidence :

- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (sécurité routière) ;
- Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (efficacité énergétique) ;
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (infrastructure durable) ;
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durable (transport durable pour tous) ; et
- Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables (fin des subventions aux combustibles fossiles).

14. Tenant compte des objectifs de développement durable identifiés et de l'importance de la coopération régionale en matière de transport pour les atteindre, les pays membres du SPECA ont décidé de les mettre à son programme de travail pour 2017-2018. Les activités liées aux objectifs de développement durable du Groupe de travail thématique du transport durable, du transit et de la connectivité doivent :

- Aider les pays participants à mettre en œuvre le Programme de développement durable pour 2030 en améliorant la durabilité des transports ;
- Se concentrer plutôt sur les efforts susceptibles de renforcer la coopération régionale dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable liés au transport ;
- Servir de forum permettant aux parties prenantes du transport intérieur d'aborder des questions stratégiques, d'échanger des expériences acquises, des leçons tirées et des bonnes pratiques, ainsi que de coordonner les efforts nationaux et régionaux du secteur du transport en vue d'accroître la durabilité du transport et atteindre les objectifs de développement durable ; et
- Élaborer et mettre en œuvre des projets dans le domaine des transports, autant que possible conformes aux objectifs et cibles de développement durable pertinents, afin de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. Le Groupe de travail thématique a en outre décidé d'étudier la possibilité d'élaborer un document analytique sur la manière dont la coopération régionale en matière de transport dans le cadre du SPECA pourrait aider les pays qui en sont membres à atteindre les objectifs de développement durable.

16. Le Groupe de travail thématique du transport durable, du transit et de la connectivité a estimé que ses activités actuelles (développement de la connectivité et des infrastructures de transport, élimination des goulets d'étranglements (physiques et non physiques), statistiques des transports, transport ferroviaire et intermodalité, progrès accomplis concernant l'adhésion et la mise en œuvre des conventions de l'ONU relatives aux transports, etc.) étaient extrêmement importantes et complémentaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a donc décidé de les garder dans le programme de travail du SPECA pour 2017-2018.

17. Les activités d'assistance technique associées dans le cadre du Groupe de travail thématique du SPECA ont toujours constitué un complément important aux travaux de réglementation et d'analyse de la Division des transports durables en Asie centrale. Elles ont permis aux États membres du SPECA et à la CEE de répondre aux besoins d'investissements accrus dans les infrastructures de transport, de meilleure connectivité, de coopération transfrontalière renforcée, de mise en œuvre plus large et plus efficace des instruments juridiques des Nations Unies dans le domaine des transports ainsi que de plus grande attention prêtée à la sécurité routière. L'implication constante des administrateurs du secrétariat ainsi que du Conseiller régional en matière de partage des meilleures pratiques (travail substantiel d'élaboration des documents et exposés du Groupe de travail thématique dans le cadre de séminaires, d'ateliers et de conférences), les services de conseil et l'organisation d'activités d'assistance technique constitueront à l'avenir l'un des éléments les plus importants de l'assistance dispensée aux pays pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable et à renforcer la coopération régionale dans le domaine des transports.